

DELIBERATION N° 80/147 : ELARGISSEMENT DU C.V.O. N° 3 DE LUDRES à MESSEIN

Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, chargé de la voirie, rappelle au Conseil Municipal que par une délibération N° 80/110 du 7 juillet 1980, approuvée par Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle le 27 Août 1980, Monsieur le Maire avait été autorisé à procéder à un appel d'offres pour les travaux d'élargissement du C.V.O. de LUDRES à MESSEIN, par l'intermédiaire de la Direction Départementale de l'Equipement.

Il donne lecture du rapport de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie en Mairie le 3 Octobre 1980. Une dizaine d'entreprises étaient candidates. A l'issue du dépouillement, c'est l'entreprise SCREG moins disante qui a été déclarée adjudicataire des travaux pour un montant de 553 310 F. T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer un marché de travaux avec l'entreprise SCREG à HEILLECOURT, pour un montant de 553 310 F. T.T.C. en vue de l'élargissement du C.V.O. LUDRES-MESSEIN,
- il rappelle que l'enveloppe nécessaire a été inscrite au budget supplémentaire 1980.